

# SIBTAS

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 9 février 2016

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 2 février 2016, s'est réuni le mardi 9 février 2016 à 18h30, en séance publique à la Mairie de La Bâthie (Salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 13

*Quorum* : 7

Nombre de membres présents : 10 dont 8 titulaires et 2 suppléants

#### *Délégués titulaires présents :*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BRANCHE	Philippe	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE

#### *Délégués suppléants présents :*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
DEDUC	Alain	LA BATHIE
VOISIN	Alain	TOURS EN SAVOIE

*Assistaient en outre à la séance :* Luc WUILLAUME et Anne BLANC

*Délégués excusés :* Maud BIDET, Stéphanie RIPERT, Laurence PILLET, Marine DUBESSAY

**Alain VOISIN** a été désigné Secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 20 octobre 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>COMMUNICATION</b>
----------------------

*Dans la suite du groupement de commande des marchés d'assurances du SIBTAS avec les autres syndicats intercommunaux PETR ARLYSERE, SISARC, SIFORT, SIBTAS, SICSA et SI VERNAY dont l'analyse est intervenue le 10/12/2015, les contrats d'assurance du SIBTAS ont été revus comme suit :*

**- Responsabilité civile et protection juridique :**

Assurances des Vallées – MMA – 337 rue du Commandant Dubois – 73200 ALBERTVILLE  
 Contrat client n° : 32423546D – **Montant annuel 1 179.63€**

**- Multirisques patrimoine immobilier et contenu :**

**SMACL ASSURANCES** -141 Av Salvador Allende - 79031 NIORT

En agissant « pour compte » la Co.RAL assure également le **SIFORT (Fort du Mont) et le SIBTAS (bureaux)**.

L'assureur s'engage à garantir également les objets et œuvres d'art exposés temporairement, en quelque lieu que ce soit contre tout dommage subi.

**TAUX : 0.50 % TTC/M2 – SIBTAS / 74 m<sup>2</sup> bureau, soit 37 € TTC cotisation annuelle.**

**- Flotte automobile :**

**GROUPAMA RHONE ALPES** - 50 Rue Saint Cyr Service des collectivités - 69251 LYON CEDEX

**N° CONTRAT : 40049918D** au nom de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville.

En agissant « pour compte » la Co.RAL assure également un véhicule utilisé par le **SIBTAS** (Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise d'Actions Sociales) qui est intégré à la flotte automobile.

**Montant annuel du contrat de la Co.RAL : 14 335,42 € TTC pour 22 véhicules y compris celui du SIBTAS (moyenne 651,61€/ véhicule).**

***Béatrice Busillet** qui a participé à l'analyse des offres explique qu'outre les tarifs, ce sont les conditions d'assurance qui ont été prises en compte pour le choix du titulaire.*

<b>EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR</b>
----------------------------------

## **1. Point sur l'activité des différents secteurs**

**Mme la Présidente** invite la coordonnatrice à faire un point sur l'activité des différents secteurs. Elle excuse **Marion Ragache**, souffrante, qui remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 Nathalie Poulin au Relais Assistantes Maternelles (RAM) et devait venir ce soir se présenter au Conseil Syndical.

*Céline Casset fait le point des activités des différents secteurs.*

### Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

*Elle précise les nouveaux horaires de fonctionnement du RAM :*

- *Le Mardi de 8h30 à 16h : permanence administrative et informative dans les locaux du SIBTAS en direction des parents et des assistantes maternelles*
- *Le Jeudi de 9h30 à 11h : atelier d'éveil à la Salle Polyvalente de La Bâthie en direction des enfants accompagnés de leur assistante maternelle.*

*Une Commission Petite Enfance s'est tenue le 19 janvier autour du thème : comment accompagner la petite enfance sur le territoire - évaluation et réponse aux besoins de la population.*

*Deux groupes de travail ont été constitués : l'un sur le projet de garderie itinérante, l'autre sur la communication entre le RAM et les Assistantes Maternelles.*

*Pour conclure sur ce secteur, elle présente les perspectives 2016 :*

- *Proposition d'un temps d'éveil supplémentaire dans la semaine à destination des enfants et assistantes maternelles (groupe du jeudi surchargé)*
- *Réflexion sur la mise en place d'ateliers parents/enfants*
- *Construction d'un projet d'éveil corporel et d'un partenariat avec les bibliothèques.*

*Céline Casset fait un point ensuite sur les activités Loisirs Enfance et réalise un bilan des vacances de Noël et des mercredis après-midi :*

- *Vacances de Noël :*
  - o *Ouverture 3 jours par semaine*
  - o *Fréquentation en hausse par rapport aux estimations et à l'année dernière*
  - o *Succès de la veillée astronomie et de la sortie patinoire*
- *Mercredi*
  - o *Fréquentation en hausse*
  - o *25 enfants fréquentent chaque mercredi le Centre de Loisirs*
  - o *Utilisation importante de la navette*
  - o *Obligation de mettre un animateur ou un responsable en plus pour être dans les taux d'encadrement lors de la sieste*

*Pour conclure sur ce secteur, elle présente également les perspectives 2016 :*

- *Privilégier les partenariats avec diverses associations pour les interventions au niveau du Centre (pas de frais de déplacement et meilleure dynamique locale)*
- *Mise en place d'un partenariat avec la Co.RAL pour les transports du mercredi*

- *Maintenir une cohésion des thèmes entre ce qui est proposé en TAP et ce qui est proposé le mercredi*
- *Réflexion d'une nouvelle thématique pour le mini camp de cet été*
- *Formation BAFD de la responsable enfance actuelle.*

*Céline Casset fait ensuite un point sur l'activité Loisirs Jeunesse :*

- *ALSH – Vacances de Noël*
  - o *Ouverture 3 jours par semaine*
  - o *Petite fréquentation (une dizaine de jeunes inscrits)*
  - o *Succès des sorties Bobsleigh, Laser-game et des soirées « Astronomie » et « Raclette »*

*Elle rappelle cependant la difficulté à attirer les jeunes sur des activités de proximité (jeux, activités sportives, manuelles, ...).*

- *Collèges*
  - o *Suspension du partenariat avec le collège de Saint Paul-sur-Isère sur les mercredis au dernier trimestre 2015*
  - o *Conseil Départemental Jeune (CDJ) : Travail autour de la Solidarité*
- *Conseil Municipal Jeunes (CMJ)*
  - o *CMJ de Rognaix : Projet de construction d'un Parc à jeux extérieur et projet intergénérationnel*
  - o *Commission Jeunesse d'Esserts-Blay : Projet Terrain de Pétanque*
  - o *Projet d'un CMJ à Tours-en-Savoie*

*Pour conclure sur ce secteur, elle présente également les perspectives 2016 :*

- *Perpétuer l'engagement et le partenariat avec Pays de Savoie Solidaire (Sénégal)*
- *Construire le projet CLAS (Accompagnement à la Scolarité) en lien avec le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et la CAF*
- *Renouveler le séjour en Ardèche sur l'été*
- *Construire un partenariat entre le SIBTAS et le Collège de Saint Paul-sur-Isère, les mercredis autour du sport ; projet porté par Anthony Boyer (Apprenti BPJEPS)*
- *Adopter de nouvelles stratégies pour impliquer plus de jeunes pendant les vacances.*

*Dans la suite de cette présentation, Céline Casset fait part des grandes lignes des programmes des vacances d'hiver enfance et jeunesse.*

*Pour l'enfance, le thème est la chevalerie (avec création de costume, visite château Annecy, bal costumé) sortie ski, luge...*

*Une nuitée en refuge est prévue au Col de l'Arpetta « activité passerelle entre l'enfance et les adolescents ».*

*Les inscriptions sont en cours, certaines journées sont déjà complètes pour l'enfance.*

*Céline Casset fait ensuite un point sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).*

*Thème du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre la découverte des Régions Savoie, Alsace et Bretagne.*

*Elle présente les autres thèmes du programme :*

- *Pour tous :*
  - o *Mise en place des règles de vie en lien avec celui des écoles et réalisation d'un trombinoscope*

- *Actions « Ouverture sur le monde », jeux de coopération, jeux solidaires proposés dans le cadre de la semaine internationale de la solidarité*
- *Créations d'activités manuelles pour les différents marchés de Noël*
- *Chant, danse*
- *Goûter de Noël*
- *Mise en place du livret Zen (Coloriages magiques, sudoku, mots croisés)*
  
- *Maternelles*
  - *Jeux de motricité, règles de vie, trombinoscope, jeux de société, parcours vélo*
  - *Initiation au Kamishibai, conte de Noël animé par une intervenante*
  
- *Elémentaires*
  - *Initiation aux arts du Cirque jusqu'aux vacances de Février 2016*
  - *Jeux d'extérieur, jeux d'antan, jeux savoyards, sports collectifs, jeux folklorisés*
  - *Création de château fort, expériences scientifiques*
  - *Partenariat Téléthon 2015, confection des badges*
  - *Partenariat Maison de retraite de La Bâthie, atelier musical avec les enfants (voir pour continuer un partenariat pour la rentrée 2016/2017)*
  - *Partenariat bibliothèque de Cevins*
  - *Atelier Yoga*
  - *Atelier couture (confection d'un porte-clés).*

*Pour conclure sur ce secteur, elle présente également les perspectives pour le printemps 2016 :*

- *Atelier Tennis de table à La Bâthie en lien avec le club*
- *Atelier Tennis de table sur les 5 autres Communes en alternance*
- *Projet pour tous les CM1/CM2 avec les JSP sur les notions de secourisme et des notions de réaction contre l'incendie*
- *Reconduction du projet « La Grande Lessive », un projet artistique éphémère sur le thème 2016 « Faire bouger les lignes !!)*
- *Participation costume Carnaval Tours-en-Savoie*
- *Mise en place d'un tableau d'affichage TAP dans chaque école*
- *Projet environnement « Défi Recyclum »*
- *Permis Internet CMI/CM2*
- *Formation initiation pour les animateurs à la pratique du Yoga*
- *Formation BAFA pour une animatrice*

	2014/2015						2015/2016					
	Effectif école	Nombre d'enfants inscrits au TAP		% de fréquentation	Nb heures 1er trim	Nb heures 2 trim	Nb heures 3 trim	Effectif école	Nombre d'enfants inscrits au TAP		% de fréquentation	Nb heures 1er trim
		Sept	Juillet						Sept	Déc		
CEVINS	64	44	43	67,19	1584	1215	1050	72	41	44	61,11	1716
MATERNELLE	15	8	12		306	276	294	31	17	19	61,29	780
ELEMENTAIRE	49	36	31		1278	939	756	41	24	25	60,98	936
ESSERTS-BLAY	48	38	34	70,83	1401	1164	969	36	24	24	66,67	903
LA BATHIE	226	144	128	56,64	5481	4200	3213	235	119	125	53,19	4704
MATERNELLE	89	53	45	50,56	1986	1503	1131	90	33	34	37,78	1245
ELEMENTAIRE	137	91	83	50,56	3495	2697	2082	145	86	91	62,76	3459
ROGNAIX	46	38	30	65,22	1299	1104	825	45	29	25	55,56	957
SAINT PAUL	56	43	42	75	1602	1365	1170	60	34	34	56,67	1260
TOURS EN SAVOIE	103	64	53	51,46	2541	1842	1053	106	65	68	64,15	2670
MATERNELLE	42	27	22	52,38	1068	774	441	35	20	22	62,86	837
ELEMENTAIRE	61	37	31	50,82	1473	1068	612	71	45	46	64,79	1833
<b>TOTAL</b>	<b>543</b>	<b>371</b>	<b>330</b>	<b>60,77</b>	<b>13 908</b>	<b>10 890</b>	<b>8 280</b>	<b>554</b>	<b>312</b>	<b>320</b>	<b>57,76</b>	<b>12 210</b>

14 sem 12 sem 10 sem

14 sem

## 2. Finances – Approbation du Budget Primitif 2016

### Rapporteur : Mme la Présidente

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires 2016 intervenu le 20 octobre dernier, le Budget Primitif 2016 peut être établi comme suit :

#### *Section de Fonctionnement*

Libellé	CREDITS 2015	CA PREVISIONNE L 2015	BP 2016
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>389 402,21</b>	<b>372 025,60</b>	<b>383 725,00</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>81 335,00</b>	<b>67 298,93</b>	<b>70 470,00</b>
<i>Administration Générale</i>	23 735,00	17 215,09	21 800,00
<i>Enfance</i>	25 350,00	23 572,13	22 750,00
<i>Jeunesse</i>	17 550,00	16 256,15	13 570,00
<i>RAM</i>	3 700,00	3 105,78	3 650,00
<i>TAP</i>	11 000,00	7 149,78	8 700,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>299 545,00</b>	<b>299 342,10</b>	<b>306 500,00</b>
<i>Administration Générale</i>	36 000,00	38 284,68	51 500,00
<i>Enfance</i>	100 000,00	142 572,83	102 000,00
<i>Jeunesse</i>	52 000,00	13 117,04	40 500,00
<i>RAM</i>	11 000,00	10 341,57	11 500,00
<i>TAP</i>	100 545,00	95 025,98	101 000,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 400,00</b>	<b>4 366,32</b>	<b>4 500,00</b>
<i>Administration Générale</i>	4 400,00	4 366,32	4 500,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>2,21</b>	-	-
<i>Administration Générale</i>	2,21	-	-
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>385 282,21</b>	<b>371 007,35</b>	<b>381 470,00</b>
<i>023 - Virt à la section d'Investissement</i>	2 960,00	-	1 205,00
<i>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	1 160,00	1 018,25	1 050,00
<b>Total Dépenses d'ordres</b>	<b>4 120,00</b>	<b>1 018,25</b>	<b>2 255,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>389 402,21</b>	<b>384 003,67</b>	<b>383 725,00</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>3 000,00</b>	<b>8 125,50</b>	-
<i>Administration Générale</i>	-	140,00	-
<i>Enfance</i>	3 000,00	7 741,70	-
<i>TAP</i>	-	243,80	-
<b>70 - Produits des services</b>	<b>33 000,00</b>	<b>41 768,84</b>	<b>36 000,00</b>
<i>Administration Générale</i>	30 000,00	4 355,00	-
<i>Enfance</i>	3 000,00	31 644,54	30 000,00
<i>Jeunesse</i>	-	5 769,30	6 000,00
<b>74 - Participation des communes</b>	<b>244 585,00</b>	<b>244 585,00</b>	<b>244 600,00</b>
<b>74 - Autres organismes (CAF prestations de services)</b>	<b>59 500,00</b>	<b>88 647,92</b>	<b>85 100,00</b>
<i>Administration générale</i>	-	31 270,77	30 000,00
<i>Enfance</i>	43 500,00	35 202,26	35 000,00
<i>Jeunesse</i>	-	6 279,34	6 300,00
<i>RAM</i>	-	12 437,55	6 800,00
<i>TAP</i>	16 000,00	3 458,00	7 000,00
<b>74 - Département</b>	-	-	<b>16 000,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>660,00</b>	<b>876,41</b>	-
<i>Administration Générale</i>	660,00	456,41	-
<i>Jeunesse</i>	-	420,00	-
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-	-	-
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>340 745,00</b>	<b>384 003,67</b>	<b>381 700,00</b>
<b>Total Recettes d'ordres</b>			
<i>Résultat antérieur reporté</i>	48 657,21	-	2 025,00

<i>Résultat prévisionnel de l'exercice 2015</i>	11 978,07
<i>Résultat antérieur reporté</i>	48 657,21
<i>Résultat de clôture</i>	60 635,28

**Section d'Investissement**

Libellé	CREDITS 2015	CA PREVISIONNEL 2015	BP 2016
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 714,51</b>	<b>6 924,30</b>	<b>3 000,00</b>
20 - Immobilisations incorporelles	2 135,00	2 131,50	1 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 005,00	562,91	2 000,00
23 - Immobilisations en cours	4 230,00	4 229,89	0,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>7 370,00</b>	<b>6 924,30</b>	<b>3 000,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 714,51</b>	<b>4 346,33</b>	<b>3 000,00</b>
10 - Dotations fds divers et réserves	1 664,51	1 751,08	745,00
13 - Subventions d'investissement	2 930,00	1 577,00	0,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>4 594,51</b>	<b>3 328,08</b>	<b>745,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 960,00	0,00	1 205,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 160,00	1 018,25	1 050,00
<b>Total Recettes ordres</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 577,97</b>	<b>2 255,00</b>

<b>Résultat prévisionnel de l'exercice 2015</b>	<b>-2 577,97</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>-1 664,51</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-4 242,48</b>

Il est précisé, que ce budget intègre une hausse des charges de personnel de 3% compte tenu de la hausse des charges patronales déjà connue. Les dépenses à caractère générale ont été légèrement réduites au vu du réalisé 2015.

En recette, les subventions sont estimées à taux égal et la participation des Communes a pu être maintenue au même niveau que l'an passé.

La répartition entre Commune varie néanmoins au vu des critères définis par les statuts qui prévoient à la fois la prise en compte du nombre de jeune dans la Commune, la fréquentation de l'ALSH et le potentiel financier.

**La participation des Communes** prévue au Budget 2016 s'élève à **245 000 €**.

Pour mémoire, elle était de 244 585 € en 2015.

Conformément aux statuts du Syndicat, elle se répartie selon les critères ci-après :

30 % population jeune (donnée DGCL), 40 % potentiel financier (donnée DGCL), 30 % fréquentation (heure déclaré CAF).

Communes	Population jeune 2015	Taux par rapport à la population jeune 2015	Potentiel Financier 2015	Taux par rapport au potentiel financier 2015	Fréquentation année 2015	Taux par rapport à la fréquentation
CEVINS	117	13,06%	925 170	12,17%	7 481	13,54%
ESSERTS-BLAY	113	12,61%	706 830	9,30%	6 248	11,31%
LA BATHIE	340	37,95%	3 848 572	50,64%	21 137	38,26%
ROGNAIX	90	10,04%	456 994	6,01%	6 154	11,14%
SAINT PAUL SUR ISERE	80	8,93%	568 727	7,48%	4 967	8,99%
TOURS EN SAVOIE	156	17,41%	1 093 519	14,39%	9 263	16,77%
<b>TOTAL</b>	<b>896</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 599 812</b>	<b>100,00%</b>	<b>55 250</b>	<b>100,00%</b>



Soit une répartition pour l'année 2016 :

Communes	Taux 2016	Participation 2016
CEVINS	12,85%	31 482,50
ESSERTS-BLAY	10,90%	26 705,00
LA BATHIE	43,12%	105 644,00
ROGNAIX	8,76%	21 462,00
SAINT PAUL SUR ISERE	8,37%	20 506,50
TOURS EN SAVOIE	16,00%	39 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>2450,00</b>

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Primitif 2016.*

### 3. Tarifs 2016

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Il convient de revoir les tarifs 2016.

*Il est proposé une hausse moyenne de 3% (équivalent de la hausse prévisionnelle de la masse salariale) et la création d'un nouveau tarif pour les activités loisirs du secteur jeunesse qui se déroulent en proximité.*

#### ENFANCE

Quotient Familial	2015	2016	2015	2016	2015 Journée	2016 Journée
	½ journée sans repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée avec repas		
QF 1 < 610	2,50 €	2,60 €	3,50 €	3,60 €	5,00 €	5,10 €
QF 2 entre 610 et 717	3,50 €	3,60 €	4,50 €	4,60 €	7,00 €	7,20 €
QF 3 entre 718 et 999	4,00 €	4,10 €	5,00 €	5,20 €	8,00 €	8,30 €
QF 4 entre 1000 et 1199	5,00 €	5,20 €	7,00 €	7,20 €	10,00 €	10,30 €
QF 5 > 1200	6,00 €	6,20 €	8,00 €	8,30 €	12,00 €	12,40 €
Extérieurs	8,00 €	8,30 €	10,00 €	10,30 €	15,00 €	15,50 €

- **Forfait vacances scolaires (3/11 ans)**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Forfait 2015 semaine (5 jours)</b>	<b>Forfait 2016 semaine (5 jours)</b>	<b>Forfait semaine 2015 (5 jours) pour famille de 3 enfants</b>	<b>Forfait semaine 2016 (5 jours) pour famille de 3 enfants</b>
QF 1 < 610	23,00 €	24,00 €	60,00 €	62,00 €
QF 2 entre 610 et 717	32,00 €	33,00 €	80,00 €	82,40 €
QF 3 entre 718 et 999	36,00 €	37,10 €	100,00 €	103,00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	45,00 €	46,40 €	125,00 €	128,80 €
QF 5 > 1200	55,00 €	57,00 €	155,00 €	159,70 €
Extérieurs	65,00 €	67,00 €	185,00 €	191,00 €

**JEUNESSE**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Pass' Jeunesse 2015</b>	<b>Proposition 2016</b>
QF 1 < 610	12,00 €	12,40 €
QF 2 entre 610 et 717	14,00 €	14,40 €
QF 3 entre 718 et 999	16,00 €	16,50 €
QF 4 entre 1000 et 1199	18,00 €	18,50 €
QF 5 > 1200	20,00 €	20,60 €
Extérieurs	22,00 €	22,70 €

- **Tarifs activités « de proximité »**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Activités de proximité 2015</b>	<b>Activités de proximité 2016</b>
QF 1 < 610	2,00 €	2,10 €
QF 2 entre 610 et 717	2,50 €	2,60 €
QF 3 entre 718 et 999	3,00 €	3,10 €
QF 4 entre 1000 et 1199	3,50 €	3,60 €
QF 5 > 1200	4,00 €	4,10 €
Extérieurs	5,00 €	5,50 €

**Tarifs activités "sorties loisirs de proximité » (nouveau tarif)**

<b>Quotient Familial</b>		<b>2016</b>
QF 1 < 610		7,20 €
QF 2 entre 610 et 717		7,70 €
QF 3 entre 718 et 999		8,25 €
QF 4 entre 1000 et 1199		8,75 €
QF 5 > 1200		9,30 €
Extérieurs		11,30 €

**- Tarifs activités « sortie loisirs »**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Sortie loisirs 2015</b>	<b>2016</b>
QF 1 < 610	13,00 €	13,40 €
QF 2 entre 610 et 717	14,00 €	14,40 €
QF 3 entre 718 et 999	15,00 €	15,45 €
QF 4 entre 1000 et 1199	16,00 €	16,50 €
QF 5 > 1200	18,00 €	18,60 €
Extérieurs	19,00 €	20,00 €

**- Tarifs activités « sortie exceptionnelle »**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Sortie exceptionnelle</b>	
	<b>2015</b>	<b>2016</b>
QF 1 < 610	14,00 €	14,50 €
QF 2 entre 610 et 717	15,00 €	15,50 €
QF 3 entre 718 et 999	16,00 €	16,50 €
QF 4 entre 1000 et 1199	19,00 €	19,60 €
QF 5 > 1200	20,00 €	21,00 €
Extérieurs	22,00 €	23,00 €

**SEJOUR****- Tarifs mini-séjour (1 nuit/2 jours)**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Mini-séjour (1 nuit/2 jours)</b>	
	<b>Tarifs 2015</b>	<b>2016</b>
QF 1 < 610	18,00 €	18,60 €
QF 2 entre 610 et 717	20,00 €	20,60 €
QF 3 entre 718 et 999	22,00 €	22,70 €
QF 4 entre 1000 et 1199	24,00 €	24,80 €
QF 5 > 1200	27,00 €	27,80 €
Extérieurs	30,00 €	31,00 €

**- Tarifs mini-camps/prix par jour (supérieurs à 1 nuit)**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Mini-camps/prix par jour (supérieurs à 1 nuit)</b>	
	<b>Tarifs 2015</b>	<b>2016</b>
QF 1 < 610	30,00 €	30,90 €
QF 2 entre 610 et 717	35,00 €	36,10 €
QF 3 entre 718 et 999	40,00 €	41,20 €
QF 4 entre 1000 et 1199	45,00 €	46,40 €
QF 5 > 1200	48,00 €	49,50 €
Extérieurs	50,00 €	51,50 €

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux tarifs 2016 qui interviendront à compter des vacances de printemps.*

#### **4. Modification du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs**

##### **Rapporteur : Mme la Présidente**

Le règlement intérieur du SIBTAS permet de définir les modalités d'admission et de fonctionnement de l'Accueil de loisirs (3-17 ans) : horaires et lieux d'inscription, réservations, modalités de facturation et de paiement, responsabilité et assurance, périodes et horaires d'accueil, repas et gouters, santé et hygiène, encadrement et règles de vie,...

Il convient comme chaque année de le réajuster afin de prendre en compte les modifications intervenues dans l'organisation du centre de loisirs (logiciel d'inscription...).

Le projet de règlement est joint en annexe.

*Pendant l'examen du règlement, il est précisé que la commune de Tours-en-Savoie a été sollicitée pour savoir, si l'ALSH pouvait, cet été, se dérouler de nouveau à l'école de Tours-en-Savoie.*

*En effet les locaux se sont montrés bien adaptés l'an passé et un travail est en cours pour utiliser autant que de possible la ligne de transport de public dont les rotations s'avèrent plus fréquentes et plus facile à partir de Tours-en-Savoie.*

*La Commune de Tours-en-Savoie devrait rendre réponse au cours de ces prochaines semaines.*

***Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs joint en annexe.***

## **5. Ressources Humaines – Temps partiel**

### **Rapporteur : Mme la Présidente**

Conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique (CT).

Le temps partiel sur autorisation peut être accordé :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, en activité ou en détachement,
- aux agents non titulaires en activité employés depuis plus d'un an de façon continue à temps complet et, sans condition d'ancienneté de service, aux travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agents non titulaires sur la base de l'article 38 de la Loi du 26 janvier 1984.

Le temps partiel de droit est accordé aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet ou à temps non complet, pour les motifs suivants :

- à l'occasion de chaque naissance, jusqu'aux trois ans de l'enfant, ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant,
- pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'une maladie ou d'un accident grave ;
- pour créer ou reprendre une entreprise,
- lorsqu'ils relèvent, en tant que personnes handicapées, de l'article L.5212-13 du Code du Travail après avis du service de médecine préventive.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

Il peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et de paternité (ou une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel).

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'Assemblée de fixer les modalités d'application locale après avis du CT.

Dans ce cadre, et après avis favorable du CT en date du 14 janvier 2016, il est proposé à l'Assemblée d'instituer le temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires ou non titulaires et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

- le temps partiel peut-être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel ;
- les quotités du temps partiel sur autorisation sont fixées entre 50 et 90 % du temps complet ;
- la durée des autorisations sera de six mois ou d'un an. Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans ;
- à l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance ;
- la réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave ;
- les conditions d'exercice du temps partiel sur la période en cours pourront être modifiées sur demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité de service) dans un délai d'un mois ;
- le nombre de RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

En fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, il peut être envisagé après accord expresse entre l'agent concerné et l'autorité territoriale d'accorder des autorisations individuelles.

*Mme la Présidente explique que cette délibération permettra de répondre favorablement à la demande de Florence Torlet, en charge de l'enfance, qui souhaite reprendre son activité à 80% à son retour de congé parental prévu courant mai.*

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- *autorise l'instauration du temps partiel selon les modalités définies ci-dessus ;*
- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

## **6. Ressources Humaines – Convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux Centres de gestion la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

La Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, a confié au Centre de Gestion de la Savoie, par convention à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une mission d'intervention sur les dossiers CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le lui demandent.

Le Centre de Gestion de la Savoie a, par délibération en date du 8 avril 2015, décidé de poursuivre la mission de contrôle et de suivi des dossiers mise en œuvre depuis de longues

années dans le cadre d'une précédente convention de partenariat avec la CNRACL et a défini les modalités d'accomplissement de cette mission.

Il convient d'autoriser le Centre de Gestion à assurer une mission de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL sur les processus listés ci-après :

- Affiliation, mutation
- Régulation de services, validation de services
- Rétablissement de service au régime général
- Demande d'avis préalable (ex pré liquidation avec engagement)
- Liquidation d'une pension vieillesse
- Liquidation d'une pension d'invalidité
- Liquidation d'une pension de réversion
- Simulation de calcul de pension pour les EIG (ex pré liquidation sans engagement)
- Fiabilisation d'un CIR (Compte Individuel Retraite)
- Corrections d'anomalies sur les déclarations individuelles (DI).

S'agissant d'un service facultatif, le traitement de chaque dossier est soumis à une participation financière, fixée chaque année par le Centre de Gestion.

Il convient d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention établie avec le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, et tout acte afférent à ce dossier.*

## **7. Date et lieu de la prochaine réunion**

### **Rapporteur : Mme la Présidente**

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule le :

**Mardi 24 mai 2016 à 18h30 à la Mairie de Saint Paul-sur-Isère**

*Le Conseil Syndical en prend acte.*

<b>Questions diverses et orales</b>
-------------------------------------

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 20h10.**

A La Bâthie, le 16 février 2016

Maguy RUFFIER  
Présidente du SIBTAS



*Compte-rendu affiché au siège du 16 février 2016 au 16 mars 2016, transmis le 22 février 2016 aux Communes membres pour affichage.*

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81